

# Prévention épidémies

## Port du masque obligatoire

Selon les instructions de l'ARS Pays de la Loire, les

### PROFESSIONNELS, PATIENTS, CONSULTANTS, VISITEURS ET ACCOMPAGNANTS

doivent renforcer les mesures d'hygiène habituelles :



#### Porter un masque

y compris  
dans la chambre du patient  
ou  
le logement du résident



#### Effectuer une friction hydro-alcoolique

en entrant  
et en sortant d'une pièce



#### Aérer les locaux

autant que possible

**La vaccination contre la grippe et le COVID-19 sont recommandées pour tous les patients et résidents à risques de forme sévère, et leur entourage.**

